

Conférence de presse :
La rentrée 2015 en Saône-et- Loire
Mercredi 02 septembre 2015

Fabien Ben

Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Education nationale

Contact presse :

Aurore Simon, chargée de communication
doc71@ac-dijon.fr
03.85.22.55.21.



Le 1^{er} degré public: 605 écoles (610 en 2014)

**Effectifs prévisionnels : 45 683 élèves hors enseignement spécialisé
(- 230 par rapport au constat 2014)**

Ecole maternelle : 17 447 élèves (- 43 par rapport au constat 2014)

Ecole élémentaire : 28 236 élèves (hors CLIS) (- 187 par rapport au constat 2014)

Enseignement spécialisé : 487 élèves

2 665,5 emplois du premier degré encadrent les élèves.

Le nombre de professeurs pour 100 élèves prévisionnel est de 5,65 (identique à 2014) .

- Le nombre d'élèves en moyenne par classe est de 24,16 en élémentaire et 21,26 en maternelle.

Moyenne prévisionnelle en éducation prioritaire :

- Maternelle : 22,51

- Élémentaire : 21,93

Moyenne prévisionnelle hors éducation prioritaire :

- Maternelle : 24,27

- Élémentaire : 21,23



Les mesures de carte scolaire : suivre les évolutions démographiques en développant un accompagnement des enseignements et des apprentissages, pour une école plus exigeante et plus juste

- Retrait de 3 emplois en Saône-et-Loire.

- Classes : 48 retraits (14 en maternelle et 34 en élémentaire)
17 attributions (6 en maternelle et 11 en élémentaire)

- Dispositifs et Accompagnement pédagogiques :

Au titre du dispositif « Plus de maîtres que de classes » : + 9,5 nouveaux postes et 1,5 transformations.

Au titre du dispositif « Accueil des moins de trois ans » : + 3 nouveaux postes et 10 transformations.

Brigades de remplacement : création de 4 postes.

RASED : Créations de 3,5 postes de psychologue scolaire et de 2 postes d'enseignants spécialisés (option E).

Besoins éducatifs particuliers : 0,5 UPE2A

Conseillers pédagogiques de circonscription : 2 (1 maternelle et 1 ASH)

Conseiller technique : 1

Conseiller pédagogique - Webmestre : 1

Enseignants référents : 2,5

Enseignants spécialisés IME – ITEP : 2,5

Unité d'enseignement maternel autiste : 1

Coordonateur éducation prioritaire : 1,25

Le 2nd degré public : 74 établissements

Les collèges publics : 21 388 élèves (- 178 par rapport à 2014).

SEGPA : 758 élèves (- 62 par rapport à 2014).

DIMA, ULIS et Dispositif Relais : 224 élèves.

Le nombre prévisionnel moyen d'élèves par division en collège est de 24.50.

Les lycées d'enseignement général et technologique publics :

- effectifs prévisionnels : 10 508 élèves (+ 377 par rapport à 2014).

Les lycées d'enseignement professionnel publics :

- effectifs prévisionnels : 3 854 élèves (+ 36 par rapport à 2014).

Au total, post-bac, BTS et formations complémentaires incluses, 38 442 élèves scolarisés dans le second degré public en Saône-et-Loire.

Au total, le département, de la première année de l'école maternelle aux classes préparatoires, accueille 84 612 élèves dans les établissements publics.

Les résultats des examens :

Diplôme National du Brevet (DNB), résultats provisoires 2015 :

	Saône-et-Loire	Académie	National
Admis	87,4 % (+ 1,9 pts)	85,93 %	86,3 %

Baccalauréats, résultats provisoires 2015 :

Baccalauréat général	Saône-et-Loire	Académie	National
Série L	93,6 % (=)	89,9 %	90,6%
Série ES	92,7 % (+ 0,6 pts)	92,9 %	91,2%
Série S	93 % (- 0,8 pts)	91,4 %	91,8%
Total	93 % (- 0,2 pts)	91,6 %	91,5%

	Saône-et-Loire	Académie	National
Baccalauréat technologique	89,4 % (- 2 pts)	89,5 %	90,8%

	Saône-et-Loire	Académie	National
Baccalauréat professionnel	81,2% (- 1,2 pts)	80,8 %	79,9%

1. Garantir le socle républicain

Les leviers :

- Le parcours citoyen
- Education au développement durable
- Sport scolaire

Focus départemental sur la réserve citoyenne :

Pour répondre au défi des attentats de janvier et pour diversifier les formes d'engagement individuel envers l'École de la République, une réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements scolaires est créée dans chaque académie où elle est mise en œuvre dès ce printemps 2015. La réserve citoyenne permet aux équipes éducatives des écoles et établissements scolaires, publics et privés, de faire appel plus facilement à des intervenants extérieurs pour illustrer leur enseignement ou leurs activités éducatives. Elle est ouverte à toutes les personnes majeures : bénévoles d'associations, jeunes, notamment étudiants, volontaires et anciens volontaires du service civique, élus, retraités, salariés d'entreprises ou personnels de la fonction publique, professions libérales, réservistes de l'armée, délégués départementaux de l'Éducation nationale, etc.

Sur les 47 volontaires validés par le rectorat, 13 sont de Saône-et-Loire, ils couvrent l'ensemble des champs d'intervention prévus. Les inscriptions se poursuivent sur le site internet <http://www.lareservecitoyenne.fr/>.

2. Faire vivre l'égalité

Les leviers :

- Des parcours de réussite personnalisés
- Assurer la maîtrise des langages
- Favoriser l'enrichissement culturel et l'ouverture au monde

Focus départemental sur le prêt de tablettes numériques dans les écoles :

Canopé-académie de Dijon - (ex.CRDP) - en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Saône-et-Loire propose un dispositif de prêt de tablettes numériques aux écoles primaires du département.

Ce projet mené en étroite concertation avec le Délégué Académique au Numérique (DAN) a été lancé officiellement le 17 septembre 2014, à l'occasion de l'université numérique d'automne (UNA) et s'inscrit dans le plan «Faire entrer l'école dans l'ère du numérique».

Ce système de prêt doit permettre à des enseignants des écoles primaires de Saône-et-Loire d'expérimenter des usages du numérique en rapport avec ce nouvel outil afin notamment d'en qualifier des utilisations pertinentes. Ce projet doit également permettre aux personnels impliqués dans ce dispositif de développer des compétences dans les usages pédagogiques des tablettes.

Focus départemental sur les collèges expérimentateurs de la réforme des collèges:

Etablissements	Ville	Expérimentation
Collège Guillaume des Autels	Charolles	Accompagnement personnalisé
Collège Les Chênes Rouges	St Germain du Plain	Accompagnement personnalisé
Collège Olivier de la Marche	St Martin en Bresse	Enseignements pratiques interdisciplinaires
Collège Jean Moulin	Montceau les Mines	Enseignements pratiques interdisciplinaires
Collège Jean Mermoz	Chauffailles	Accompagnement personnalisé
Collège Robert Doisneau	Chalon-sur-Saône	Accompagnement personnalisé

Focus départemental sur les collèges préfigurateurs du plan numérique :

COLLÈGE JEAN MOULIN	MONTCEAU-LES-MINES
COLLÈGE PIERRE PAUL PRUDHON	CLUNY
COLLÈGE OLIVIER DE LA MARCHÉ	SAINT-MARTIN-EN-BRESSE
COLLÈGE LES BRUYÈRES	LA CLAYETTE
COLLÈGE VIVANT DENON	SAINT-MARCEL
COLLÈGE VICTOR HUGO	LUGNY

3. Agir pour une école exigeante et bienveillante

Les leviers :

- Favoriser la persévérance scolaire
- Optimiser l'accompagnement des élèves
- Réussir l'insertion professionnelle
- Consolider le continuum bac -3/ bac + 3

Focus départemental sur le conseil école-collège:

Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degrés notamment au profit des élèves les plus fragiles. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Le conseil école-collège est présidé par le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription. La mise en place du conseil école-collège s'effectue progressivement dans le département.

En Saône-et-Loire, ces conseils école-collège s'organisent au tour d'observations croisées, de séquences d'apprentissage communes, d'échanges de service. Ils permettent une régulation des échanges de services, des temps de rencontre et d'échanges et la construction d'un travail en commun afin de renforcer la continuité pédagogique entre l'école primaire et le collège.

4. Favoriser la solidarité entre tous les acteurs de l'école

Les leviers :

- Formation initiale à l'ESPE
- Formation continue : le plan académique de formation
- Accompagnement au quotidien des corps d'inspection
- Favoriser l'expérimentation et l'innovation

Focus départemental sur les conseillers pédagogiques et techniques:

En Saône-et-Loire, les équipes de conseillers pédagogiques et techniques ont été renforcées avec l'implantation de nouveaux postes afin de favoriser la mise en œuvre des réformes nationales dans les classes du département (nouveau programme maternel, sport scolaire ...) ainsi que le suivi des réformes déjà entreprises par l'Ecole et ses partenaires territoriaux (rythmes scolaires).

Ils constituent des équipes disponibles pour répondre au questionnement des enseignants, tant dans les circonscriptions qu'à l'échelle départementale. Ils peuvent être généralistes ou spécialisés dans des domaines spécifiques (arts visuels, maternelle, EPS, TICE...).

Les conseillers pédagogiques sont un appui indispensable pour les enseignants en les conseillant sur leurs pratiques pédagogiques et en élaborant des outils pour la mise en œuvre la refondation de l'école de la République.

Glossaire

CDEN : conseil départemental de l'Education Nationale

CTSD : comité technique spécial départemental

Enseignant référent : Interlocuteur privilégié des parents, l'enseignant référent fait le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de l'élève, tout au long de son parcours scolaire.

ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation

IEN : inspecteur de l'éducation nationale

IME : institut médico-éducatif

ITEP : instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

P/E : ratio donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves

PEDT : Projet EDucatif Territorial

Plus de maîtres que de classes : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée à l'école primaire, dans le cadre de la refondation de l'École de la République. Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire.

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

Scolarisation des moins de trois ans : Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle constitue une toute première étape de son parcours scolaire.

UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants